

Limited Warranty

Commercial Front Load Washer-Extractor

I. WHAT THIS LIMITED WARRANTY COVERS AND FOR HOW LONG.

Alliance Laundry Systems LLC, Ripon, WI 54971 extends this limited parts warranty to the first owner, or by warranty transfer to a new owner, of an Alliance Laundry Systems Commercial Front Load Washer-Extractor.

Alliance Laundry Systems will repair or replace, free of charge, any part which fails as a result of a defect in material or workmanship for the period shown, after the date of original installation.

LIMITED PARTS WARRANTY (Parts Only)

- Any part of the washer-extractor during the first three years (36 months).
- The frame, cylinder and shaft assembly from breakage during the first five years (60 months).
- The cylinder bearings and bearing seal assembly during the first five years (60 months).

NOTE: For products that are not registered within the first year after shipment, warranty coverage will begin 30 days after shipment for North American shipments and 180 days after shipment for international shipments.

II. WHAT THIS LIMITED WARRANTY DOES NOT COVER.

Alliance Laundry Systems will not provide a replacement for any part which fails for reasons other than defective material or workmanship. This includes, but is not limited to, failure as a result of abuse, misuse, improper installation, transportation damage and chemical damage.

Alliance Laundry Systems is not responsible and reserves the right to void any product warranty for damage to any electrical component (i.e. inverter drives) in washer-extractors connected to a fluctuating power supply (i.e. stand-by generators with uncontrolled output) or damage caused by line voltage exceeding factory recommended specifications.

Alliance Laundry Systems will not pay labor and transportation charges incurred in the replacement of any part.

Alliance Laundry Systems is not responsible for clothing or machine damage caused by foreign objects placed in unit.

Alliance Laundry Systems is not responsible for damage resulting from worn or cracked washer hoses.

Alliance Laundry Systems is not responsible for any consequential damage resulting from any malfunction.

Alliance Laundry Systems shall not be responsible for, and rejects liability for any part failure if such failure is due to an act of God, natural disaster, vandalism, intentional infliction of damage or dereliction.

Alliance Laundry Systems shall not be responsible for freight or transportation costs of any part covered under the terms of the product warranty.

There is specifically excluded from this warranty damage to any part of the machine caused by corrosion resulting from the improper use of concentrated chemicals.

III. HOW TO OBTAIN REPLACEMENT PARTS UNDER THIS LIMITED WARRANTY.

Parts which fail within the warranty period must be ordered from your local authorized Alliance Laundry Systems parts source.

Proof of purchase, model number, serial number and the defective part (part return – USA only) are required in order to obtain credit.

IMPORTANT: Outside the USA this limited warranty may not be applicable. Consult your authorized Alliance Laundry Systems distributor or route operator regarding the applicability, if any, of warranty coverage to you.



Alliance Laundry Systems LLC
Ripon, WI 54971

Part No. F232146R9
November 2009

Garantie limitée

Laveuse-essoreuse commerciale à chargement frontal

I. CE QUI EST COUVERT PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET DURÉE DE LA GARANTIE.

Alliance Laundry Systems LLC, Ripon, WI 54971, É.-U. offre la présente garantie limitée sur les pièces au propriétaire initial ou, par le transfert de la garantie, au nouveau propriétaire d'une laveuse-essoreuse commerciale d'Alliance Laundry Systems.

Alliance Laundry Systems réparera ou remplacera sans frais toute pièce qui fait défaut pendant la période indiquée après la date d'installation initiale, si la défectuosité est due à des défauts de matériaux ou de main-d'œuvre.

GARANTIE LIMITÉE SUR LES PIÈCES (pièces uniquement)

- Toute pièce de la laveuse-essoreuse pendant les trois premières années (36 mois).
- Le châssis, le cylindre et l'ensemble d'arbre contre le bris pendant les cinq premières années (60 mois).
- Les roulements du cylindre et l'assemblage joint de roulement pendant les cinq premières années (60 mois).

REMARQUE : Produits non enregistrés avant la fin de la première année suivant l'expédition : la période couverte par la garantie commence 30 jours après l'expédition pour les produits expédiés en Amérique du Nord et 180 jours après l'expédition pour les produits expédiés à l'étranger.

II. CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

Alliance Laundry Systems ne remplacera aucune pièce dont la défectuosité est due à des raisons autres que des défauts de matériaux ou de main-d'œuvre. Il s'agit notamment, mais sans limitation, d'une défaillance résultant d'abus, de mauvais usage ou d'une installation inadéquate, de dommages causés pendant le transport et de dommages causés par des produits chimiques.

Alliance Laundry Systems n'est pas responsable des dommages à une composante électrique (p. ex., variateurs de fréquence) des laveuses-essoreuses raccordées à une alimentation en courant fluctuante (p. ex., générateurs de secours à charge fournie non contrôlée) ou des dommages résultant d'une tension de réseau supérieure aux spécifications recommandées par le fabricant; dans ces cas, Alliance Laundry Systems se réserve le droit d'annuler la garantie sur le produit.

Alliance Laundry Systems ne paiera pas les frais de main-d'œuvre et de transport pour le remplacement de pièces.

Alliance Laundry Systems n'est pas responsable des dommages causés aux vêtements ou à l'appareil par des objets étrangers placés dans l'unité.

Alliance Laundry Systems n'est pas responsable des dommages résultant de tuyaux de machine à laver qui sont usés ou fendillés.

Alliance Laundry Systems n'est pas responsable des dommages indirects résultant d'une défaillance.

Alliance Laundry Systems ne saurait être tenue responsable et nie toute responsabilité pour la défaillance d'une pièce si la défaillance est causée par un cas fortuit, une catastrophe naturelle, un acte de vandalisme, des dommages intentionnels ou l'abandon.

Alliance Laundry Systems ne saurait être tenue responsable des frais de transport des pièces couvertes par la garantie des produits. Sont spécifiquement exclus de cette garantie les dommages à une partie de l'appareil causés par la corrosion résultant de la mauvaise utilisation de produits chimiques concentrés.

III. OBTENIR DES PIÈCES DE RECHANGE EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

Les pièces qui deviennent défectueuses pendant la période de garantie doivent être commandées auprès du concessionnaire local autorisé d'Alliance Laundry Systems. Une preuve d'achat, le numéro de modèle, le numéro de série et la pièce défectueuse (le retour de la pièce est requis aux É.-U. uniquement) sont nécessaires pour obtenir un crédit.

IMPORTANT : Cette garantie peut ne pas être applicable à l'extérieur des États-Unis d'Amérique. Veuillez consulter le distributeur autorisé de produits Alliance Laundry Systems ou le fournisseur de services de location et d'entretien de machines pour savoir quelle est la garantie qui s'applique à vous.

